



Onzième session

DEMANDE D'ADMISSION DU SOUDAN COMME MEMBRE DES NATIONS UNIES<sup>2</sup>

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, le 16 mai 1956,  
par le Président du Conseil de sécurité

New-York, le 16 mai 1956

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale la résolution ci-dessous, relative à l'admission du Soudan comme Membre des Nations Unies; le Conseil de sécurité a adopté cette résolution à sa 716ème séance, le 6 février 1956 :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande du Soudan,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Soudan comme Membre des Nations Unies."

Conformément au deuxième alinéa de l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer aux Membres de l'Assemblée générale, pour leur information, le compte rendu sténographique de la 716ème séance du Conseil de sécurité, qui est celle où le Conseil a examiné la demande d'admission du Soudan.

Le Président du Conseil de sécurité :  
Signé : Joza BRILEJ

<sup>2</sup> Voir document A/3117.